



MAIRIE
DE
VENERQUE
31810

Tél. 05 62 11 59 59
Fax 05 62 11 59 51
E-mail : contact@mairie-venerque.fr

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
Année 2021

Dossier à retourner avant le 31/01/2021

PRÉSENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

IDENTIFICATION ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ASSOCIATION

Nom de votre association : _____

Adresse de son siège social :

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____

Courriel : _____ Site Internet : _____

Numéro SIRET :

(RIB : à joindre à la demande de subvention)

DIRIGEANTS ET RESPONSABLES

Président(e) :

Nom/Prénom : _____

Trésorier(e) :

Nom/Prénom : _____

Secrétaire :

Nom/Prénom : _____

Personne chargée du dossier :

Nom/Prénom : _____

Votre association dispose-t-elle d'un agrément d'un service de l'Etat : oui non

Si oui, précisez lequel :

PROJETS ET MOYENS DE VOTRE ASSOCIATION

1 - DÉCRIVEZ LE PROJET ASSOCIATIF ET LES ACTIVITÉS HABITUELLES DE L'ASSOCIATION

2 - INDIQUEZ LE NOMBRE DE PERSONNES PARTICIPANT À L'ACTIVITÉ DE VOTRE ASSOCIATION

- Nombre d'adhérents :
dont adhérents ayant leur domicile sur la commune :

- Nombre de salariés (effectifs) : _____ Nombre de salariés (en équivalent temps plein) : _____

3 – MOTIVATIONS CONCERNANT VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION POUR 2021

Voir annexe 2

4 - BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ASSOCIATION POUR 2021

Voir annexe 3

Veillez à bien différencier vos dépenses et recettes selon leur nature ou leur provenance et en particulier à mentionner les cotisations et les autres apports des membres, ainsi qu'à détailler les subventions (demandées ou acquises) en précisant auprès de quelle collectivité ou service de l'Etat.

5 - OCCUPATION DE LOCAUX MUNICIPAUX PAR L'ASSOCIATION

oui non

Si oui : adresse _____

Fréquence _____

ANNEXE 1 (à compléter s'il s'agit d'une nouvelle association ou d'une première demande)

Je soussigné, M. Mme _____ président (e) de l'association _____ certifie que cette dernière a fait l'objet d'une déclaration en préfecture et d'une parution au journal officiel.

Rappel des dispositions de l'article 1611-4 du Code général des collectivités territoriales :

Toute association, oeuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.

Tous groupements, associations, oeuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

Fait à _____ le _____

Signature :

Quelles démarches pour immatriculer une association

Vous cherchez à immatriculer votre association au répertoire des entreprises et des établissements Siren.

1. Votre association est employeur de personnel salarié. L'inscription dans le répertoire Siren doit alors être demandée au centre de formalités des entreprises (CFE) de l'Urssaf à laquelle sont versées les cotisations. Il transmettra la demande à l'Insee qui procédera à l'inscription au répertoire et à l'attribution du numéro d'identification.
2. Votre association n'est pas employeuse mais elle exerce des activités qui entraînent paiement de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés. L'inscription doit alors être demandée au centre de formalités des entreprises (CFE) du centre des impôts auprès duquel sont faites les déclarations de chiffre d'affaires ou de bénéfices. Il transmettra la demande à l'Insee qui procédera à l'inscription au répertoire et à l'attribution du numéro d'identification.
3. Votre association n'est pas dans les deux cas précédents mais elle reçoit (ou souhaite recevoir) des subventions ou des paiements en provenance de l'État ou des collectivités territoriales. L'inscription doit alors être demandée directement par courrier à la direction régionale de l'Insee compétente pour votre département en joignant une copie des statuts de votre association et une copie de l'extrait paru au journal officiel (ou à défaut le récépissé de dépôt des statuts en préfecture).

Si votre association ne remplit pas au moins une de ces conditions, vous n'avez pas à demander son inscription au répertoire Siren.

ANNEXE 3 :

document à compléter ou à adapter en fonction de l'activité et de l'importance de l'association.
Le document remis devra dans tous les cas être lisible et explicite

Budget de l'organisme

DEPENSES	2019 (€)	2020 (€)	RECETTES	2019 (€)	2020 €
Achat de matériel			Subventions de l'Etat		
Achat de consommables			Subventions du département		
Achat de documentation			Subventions de la région		
Frais de réception			Subvention demandée à la commune de Venerque		
Frais administratifs			Autres subventions publiques (à préciser)		
Frais immobiliers			Produits de ventes		
Frais financiers			Produits de manifestations		
Assurances			Produits de prestations		
Impôts			Cotisations		
Variations de stocks			Dons		
Dépenses de personnel			Intérêts, produits financiers		
Charges sociales			subvention exceptionnelle de la mairie		
Dotation aux amortissements			Reprises d'amortissement		
TOTAL DES DEPENSES			TOTAL DES RECETTES		

Signature :

ANNEXE 4

Disponibilités financières

	1er janvier 2020 (€)
Caisse	
Banque	
Placements	
Total disponibilités	

Je soussigné M. Mme _____, président (e) de l'association _____
_____ certifie conforme les disponibilités financières ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE

Quel que soit le montant de la subvention attendue, l'association joindra à sa demande les documents suivants :

- le présent imprimé et ses annexes,
- un relevé d'identité bancaire ou postal correspondant à la dénomination statutaire,
- le rapport moral et financier de la dernière assemblée générale,
- le bilan certifié conforme du dernier exercice connu,
- les statuts de l'association s'ils n'ont pas déjà été communiqués.

Si le contenu des annexes 3 et 4 figure déjà sur des documents établis par un expert comptable, il suffit de joindre ces documents en lieu et place des dites annexes et de ne compléter uniquement que le budget prévisionnel de l'annexe 3.

Critères de calcul

- Nombre d'adhérents total dont adhérents venerquois,
- Si elle facilite l'accès à des adhérents en particulier des enfants de milieu modeste,
- Si elle participe aux animations de la commune,(Forum des associations, Téléthon), profitant également au commerce local,
- Si elle participe au rayonnement de Venerque sur le plan régional, national et international,
- La subvention d'aide à la création : cette subvention est une aide financière de la commune au démarrage d'une association,
- La participation à la réunion annuelle des associations

Fait à, le : / /.....

Signature manuscrite obligatoire du représentant légal de l'association ou de son mandataire.